



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/1999/12  
11 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-septième réunion plénière  
(Neuchâtel, Suisse, 14-16 juin 1999)

**LES STATISTIQUES DU TRAVAIL DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Communication du Bureau de statistique du BIT <sup>1</sup>

**I. Introduction**

1. Compte tenu du mandat de l'OIT, ce document est destiné à servir de base pour un éventuel examen approfondi des statistiques du travail dans la région de la CEE. Afin de faciliter le débat, il apporte un complément d'information en rapport avec les *Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, juillet 1999-juin 2000 : présentation intégrée*, et en particulier l'élément de programme 4.10 : *Statistiques du travail*. Il s'articule autour des points suivants et comporte quatre annexes qui donnent un instantané des statistiques du travail dans la région.

- i) OIT-Convention concernant les statistiques du travail : comparabilité et compatibilité des statistiques du travail entre les pays.
- ii) BIT-Annuaire des statistiques du travail : les pratiques nationales en matière de diffusion des statistiques du travail.

---

<sup>1</sup>Élaborée par Igor Chernyshev. L'auteur aimerait remercier ses collègues du Bureau de leurs précieuses observations et suggestions.

- iii) BIT-série *Sources et méthodes : statistiques du travail* : moyens de collecte des données dans les pays.
- iv) Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail : nouvelles normes internationales et adaptation des outils statistiques nationaux pour améliorer la comparabilité internationale.
- v) Coopération intersecrétariats dans la région de la CEE en matière de statistiques du travail : exemples de réussite.
- vi) La future tâche de l'OIT : les problèmes que posent les statistiques du travail dans la région de la CEE.
- vii) Conclusions et thèmes de réflexion possibles.

## II. OIT - Convention concernant les statistiques du travail (No 160)

2. La Convention No 160 de l'OIT concernant les statistiques du travail <sup>i</sup> et la Recommandation No 170 de l'OIT, adoptées l'une et l'autre en 1985, fournissent les éléments nécessaires pour décrire et analyser les dimensions multiples et complexes du rôle du travail dans le fonctionnement de l'économie moderne, en tenant compte des besoins à la fois des pays développés et des pays en développement. Ces deux instruments constituent le cadre général des statistiques du travail, à l'intérieur duquel les États membres peuvent élaborer progressivement leur programme national de statistiques, selon leur situation et leurs ressources économiques et sociales. Dans le même temps, ils ont également pour but d'améliorer la comparabilité des statistiques du travail au niveau international. La Convention de l'OIT concernant les statistiques du travail que la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail a adoptée en 1985 s'étend aux domaines suivants :

- a) La population active, l'emploi, le chômage s'il y a lieu et, si possible, le sous-emploi visible;
- b) La structure et la répartition de la population active, afin de pouvoir procéder à des analyses approfondies et de disposer de données de calage;
- c) Les gains moyens et la durée moyenne du travail (heures réellement effectuées ou heures rémunérées) et, quand cela est approprié, les taux de salaire au temps et la durée normale du travail;
- d) La structure et la répartition des salaires;
- e) Le coût de la main-d'oeuvre;
- f) Les indices des prix à la consommation;
- g) Les dépenses des ménages ou, quand cela est approprié, les dépenses des familles et, si possible, les revenus des ménages ou, quand cela est approprié, les revenus des familles;

h) Les lésions professionnelles et, autant que possible, les maladies professionnelles;

i) Les conflits du travail.

3. La Convention a été ratifiée à ce jour par 42 États membres de l'OIT, dont 28 font partie de la région de la CEE :

Allemagne	Kirghizistan
Autriche	Lettonie
Azerbaïdjan	Norvège
Bélarus	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chypre	Portugal
Danemark	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni
États-Unis	Saint-Marin
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Suède
Grèce	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Italie	Ukraine

4. La *Convention concernant les statistiques du travail* et les Résolutions (connues également sous le nom de Normes internationales de l'OIT) adoptées par les Conférences internationales des statisticiens du travail de l'OIT font référence en principe aux "meilleures pratiques" dans les domaines respectifs, tout en étant suffisamment souples pour qu'il soit possible de les adapter aux particularités de chacun des pays, très différents les uns des autres pour ce qui concerne l'élaboration des statistiques de même que les ressources mobilisées et l'infrastructure mise en place à cet effet. Il est donc de la plus haute importance que l'OIT suive l'évolution des programmes nationaux de statistiques du travail dans tous ses États membres, qu'ils aient ou non ratifié la Convention concernant les statistiques du travail. Elle a pour l'essentiel accompli cette tâche de deux façons : a) rassemblement des statistiques nationales du travail et leur diffusion dans l'*Annuaire des statistiques du travail* et le *Bulletin trimestriel des statistiques du travail* du BIT; et b) publication de la série *Sources et méthodes : statistiques du travail*, qui donne des descriptions méthodologiques des sources et méthodes utilisées dans chaque pays pour établir les statistiques du travail.

5. Afin de remplir le mandat exposé plus haut, l'OIT a besoin que ses États membres lui communiquent régulièrement des informations méthodologiques et statistiques exhaustives, actuelles et détaillées.

### **III. Annuaire des statistiques du travail du BIT**

6. Le premier *Annuaire des statistiques du travail*, publié en 1935, contenait des séries chronologiques de données sur l'emploi, le chômage, les salaires, la durée du travail, les conflits du travail et les conventions collectives. Depuis lors, son contenu a évolué en fonction des intérêts et situations du moment; un certain nombre de sujets ont été ajoutés, certains

supprimés par la suite. La dernière édition, l'*Annuaire de 1998*, qui comprend des données pour 198 pays, zones ou territoires, porte sur les domaines suivants :

- Chapitre 1 : Population active
- Chapitre 2 : Emploi
- Chapitre 3 : Chômage
- Chapitre 4 : Durée du travail
- Chapitre 5 : Salaires
- Chapitre 6 : Coût de la main-d'oeuvre
- Chapitre 7 : Prix à la consommation
- Chapitre 8 : Lésions professionnelles
- Chapitre 9 : Grèves et lock-out

7. Les données sont ensuite réparties par sexe et groupe d'âge, niveau d'instruction (CITE), branche d'activité (CITI, Rev.2 et Rev.3), profession (CITP-68 et 88), situation dans la profession (CISP-93), etc., selon le cas. Celles qui apparaissent dans l'*Annuaire* sont rassemblées principalement par voie de questionnaires adressés aux services nationaux compétents. L'annexe 1 du présent document contient un tableau intitulé "Pays, zones et territoires inclus dans chaque tableau de l'*Annuaire de 1998 du BIT*", qui n'appelle pas de commentaire particulier; tous les pays de la région de la CEE figurent dans ce tableau dont il ressort en première analyse que :

a) Certains pays ne fournissent pas au BIT les statistiques demandées même si, d'après les informations disponibles, ces statistiques existent et apparaissent dans leurs publications statistiques nationales;

b) Cinquante-quatre pour cent environ des pays de la CEE fournissent au BIT des données pour la totalité ou la majorité des tableaux publiés dans l'*Annuaire*; cela dit, les 46 % restants n'en communiquent qu'une partie, voire pas du tout.

#### **IV. Sources et méthodes : statistiques du travail du BIT**

8. La série *Sources et méthodes : statistiques du travail* donne des descriptions méthodologiques des sources et méthodes utilisées dans chaque pays pour rassembler les statistiques du travail. Les domaines auxquels elle se rapporte sont indiqués dans des rubriques uniformisées, afin qu'il soit possible de comparer facilement les diverses caractéristiques. Les neuf volumes publiés jusqu'ici (quatre ont déjà été révisés) ou qui sont sur le point de l'être, sont indiqués ci-après :

Vol. 1, troisième édition : *Indice des prix à la consommation*;

Vol. 2, deuxième édition : *Emploi, salaires, durée du travail et coût de la main-d'oeuvre (enquêtes auprès des établissements)*;

Vol. 3, deuxième édition : *Population active, emploi, chômage, durée du travail (enquêtes auprès des ménages)*;

Vol. 4, première édition : *Emploi, chômage, salaires et durée du travail (documents administratifs et sources assimilées)*;

Vol. 5, deuxième édition : *Population totale et population active, emploi et chômage (recensements de population)*;

Vol. 6, première édition : *Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages*;

Vol. 7, première édition : *Grèves et lock-out*;

Vol. 8, première édition : *Lésions professionnelles* (à paraître en 1999);

Vol. 9, édition spéciale : *Les pays en transition* (à paraître en 1999).

9. Les volumes 2, 3, 4 et 5 des Sources et méthodes contiennent des tableaux synoptiques qui mettent en relief les points saillants des statistiques réunies par les services nationaux de production des données et publiées par le BIT dans l'*Annuaire des statistiques du travail* et le *Bulletin des statistiques du travail*. Des versions modifiées des tableaux synoptiques des volumes 2, 3 et 4, qui portent sur les pays de la région de la CEE, sont jointes au présent rapport en tant qu'annexes 2, 3 et 4, respectivement. Il convient de noter que ces tableaux ont été mis à jour pour le présent document sur la base des informations dont disposait le BIT; celui-ci serait heureux qu'on lui signale toute inexactitude éventuelle. Les volumes 2, 3 et 4 contiennent des descriptions méthodologiques des trois grandes sources de statistiques du travail, à savoir les enquêtes par sondage auprès des établissements, les enquêtes sur la population active effectuées par sondage auprès des ménages, et les documents administratifs. Un bref examen des tableaux joints permet de tirer les conclusions suivantes :

- i) Les trois grandes sources de statistiques du travail n'existent pas dans tous les pays de la région de la CEE. Il s'ensuit notamment que, dans un certain nombre de pays de la région, les données réunies concernant la même variable économique : a) ne proviennent pas de la même ou des mêmes sources; b) ne correspondent pas aux normes internationales de l'OIT; et c) ne permettent pas de comparaison entre les pays de la région.
- ii) Un certain nombre de pays ne communiquent pas au BIT les données à publier dans l'*Annuaire* et le *Bulletin des statistiques du travail*, alors même qu'ils les rassemblent pour leur propre usage. Cela limite singulièrement la diffusion et l'utilisation au niveau international des statistiques nationales du travail.
- iii) Les sujets faisant l'objet d'enquêtes nationales et la périodicité de la collecte des données ne sont pas harmonisés dans la région de la CEE, et il est de ce fait plus délicat, voire même impossible dans certains cas, de procéder à des comparaisons internationales des données.

#### **V. Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail**

10. L'événement marquant dans l'activité du Bureau de statistique du BIT au cours de l'exercice biennal a été la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui a eu lieu à Genève, du 6

au 15 octobre 1998. Cette conférence avait principalement pour objectifs d'élaborer de nouvelles normes internationales et de réviser les normes en vigueur dans le domaine des statistiques du travail <sup>ii</sup>. L'ordre du jour de la seizième CIST comprenait les points suivants :

- I. Mesure du sous-emploi.
- II. Mesure du revenu de l'emploi.
- III. Statistiques des lésions professionnelles.
- IV. Rapport général (comprenant des chapitres détaillés sur les activités du Bureau de statistique du BIT et son programme d'activités futures, les méthodologies relatives aux statistiques du travail des enfants, la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), le traitement des absences prolongées au travail dans les statistiques de l'emploi et du chômage ainsi que les méthodes de diffusion des statistiques du travail).

11. La Conférence a réuni les délégations de 90 États membres (dont 38 de la région de la CEE), les représentants des employeurs et des travailleurs désignés par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, ainsi que les représentants de l'Autorité palestinienne et ceux d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales. Les participants étaient au nombre de 274 au total.

12. La Conférence a adopté les trois résolutions suivantes :

Résolution I : Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat iii/.

Résolution II : Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi iv/.

Résolution III : Résolution sur les statistiques des lésions professionnelles résultant des accidents du travail v/.

13. De plus, la Conférence a approuvé deux séries de directives concernant :

a) Les absences prolongées au travail : leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage vi/;

b) Les méthodes de diffusion des statistiques du travail vii/.

*Mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat*

14. Le débat sur la mesure du sous-emploi a porté sur les objectifs de cette mesure et le champ du concept, et il a débouché sur l'établissement d'un cadre conceptuel accompagné de définitions du sous-emploi liées à la durée du travail et sur des recommandations concernant les indicateurs de situations d'emploi inadéquat. C'est un fait reconnu que les données sur l'emploi et le chômage ne suffisent souvent pas pour comprendre la situation du marché du travail de nombreux pays et que des indicateurs complémentaires sont nécessaires pour rendre compte d'autres aspects du fonctionnement du marché du

travail. Bien que le sous-emploi n'ait pas fait l'objet de normes statistiques internationales depuis la neuvième CIST, tenue en 1957, il est nécessaire de remédier à certaines imprécisions et autres insuffisances des normes en vigueur et d'en élargir la portée.

*Mesure du revenu lié à l'emploi*

15. Le débat sur la mesure du revenu de l'emploi a porté sur la définition d'un cadre qui s'appliquerait aussi bien pour un emploi salarié que pour un emploi indépendant. Les dernières décennies ont été le témoin d'évolutions importantes des formes d'emploi et des systèmes de rémunération, y compris l'apparition de nombreuses formes nouvelles de prestations autres que salariales. Par ailleurs, le nombre d'emplois rémunérés par un salaire régulier a diminué et beaucoup de travailleurs ont dû avoir recours à d'autres types d'activités lucratives, par exemple l'emploi salarié ou l'emploi indépendant occasionnel, que ce soit dans le secteur structuré ou non structuré. Il est donc nécessaire de mettre à jour les normes en vigueur sur les statistiques des salaires afin de tenir compte de ces évolutions, et aussi d'étendre ces normes au revenu de l'emploi indépendant.

*Statistiques des lésions professionnelles*

16. Le débat sur les statistiques des lésions professionnelles a débouché sur l'établissement d'un cadre général permettant de définir et de décrire les unités et les concepts les uns par rapport aux autres, compte tenu de la diversité des sources de collecte des données qui existent maintenant dans bon nombre de pays. Par ailleurs, il est nécessaire d'actualiser les classifications afin de répondre aux besoins actuels et futurs, et aussi de les développer afin de satisfaire la demande croissante d'informations plus nombreuses pour l'analyse des causes des accidents et des lésions.

*Les absences prolongées au travail : leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage*

17. Sur la base du chapitre 4 du rapport général de la Conférence <sup>viii</sup>, les participants ont élaboré un ensemble de directives sur le traitement, dans les statistiques de l'emploi et du chômage, de diverses absences prolongées au travail, s'agissant notamment de congés de maternité, de congés non payés à l'initiative d'un employeur, d'autres types de congés prolongés et de l'inoccupation des travailleurs saisonniers pendant la morte saison. Ces directives s'appuient sur les résultats d'une réunion, coorganisée par le BIT et l'Office tchèque de statistique et qui a eu lieu à Prague en 1995 avec la participation d'experts de 18 pays en transition.

*Méthodes de diffusion des statistiques du travail*

18. Sur la base du chapitre 5 du rapport général de la Conférence, les participants ont élaboré un autre ensemble de directives concernant la diffusion auprès du public de statistiques complètes, accessibles, fiables et communiquées en temps voulu sur l'emploi et le chômage. Ces directives vont dans le sens des "Principes fondamentaux de la statistique officielle" adoptés par la Commission de statistique de l'ONU ainsi que de la Norme spéciale de

diffusion des données sur les statistiques économiques et financières publiée par le Fonds monétaire international (FMI).

#### *Activités du Bureau de statistique du BIT*

19. Le rapport général de la Conférence contient également un exposé détaillé des travaux du Bureau de statistique du BIT au cours des cinq années écoulées et des propositions à inclure dans son programme de travail pour les années à venir. Les travaux du Bureau se répartissent en trois grands secteurs : élaboration conceptuelle et méthodologique, coopération technique, et collecte et diffusion de données nationales et internationales. Les propositions concernant les activités futures portent sur l'élaboration de statistiques sur la durée du travail, l'emploi et les salaires par profession et la dynamique du marché du travail ainsi que sur des travaux complémentaires concernant les indices des prix à la consommation, l'intégration des recommandations sur les statistiques de l'emploi et du chômage et l'établissement d'estimations mondiales et régionales.

#### *Travail des enfants*

20. Le rapport général a également présenté les travaux du BIT concernant les statistiques relatives au travail des enfants. Celui-ci a toujours existé, mais il semble non seulement se généraliser mais aussi prendre des formes plus nuisibles; or, les données disponibles sont très insuffisantes. Cette pénurie de données s'explique essentiellement par l'absence d'une méthodologie appropriée pour approfondir les recherches sur le travail des enfants, qui est le plus souvent "caché". Les résultats des enquêtes expérimentales réalisées par le BIT dans quatre pays font apparaître qu'une méthodologie appropriée de collecte des données sur le travail des enfants doit se fonder sur des enquêtes par sondage auprès des ménages, complétées par des enquêtes auprès des employeurs (établissements et entreprises) et des enfants des rues. Le cas échéant, il faudrait également réaliser en plus une enquête dans les écoles. Ces approches méthodologiques ont été très bien acceptées, en particulier par la 16<sup>ème</sup> CIST. Avec l'appui technique et financier de l'OIT, de nombreux pays ont réalisé des enquêtes nationales sur le travail des enfants, et d'autres sont en train de le faire.

#### *Classification internationale d'après la situation dans la profession*

21. Un chapitre du rapport général est consacré à la Classification internationale d'après la situation dans la profession. La version actuelle, la CISP-93, a été adoptée par la 15<sup>ème</sup> CIST, étant entendu que la base conceptuelle de la Classification et le bien-fondé des groupes et sous-groupes devaient être contrôlés dans la pratique et les résultats présentés à la conférence suivante. En réponse à cette demande, le BIT a réalisé dans 120 pays une enquête approfondie sur l'utilisation de la Classification dans les enquêtes auprès des ménages et les recensements de population. Les principaux points qui, semble-t-il, ont donné lieu à d'importantes différences dans les pratiques nationales concernent le traitement statistique des propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés, des travailleurs régis par diverses formes de contrat de travail et des travailleurs qui se livrent à des activités marginales.

**VI. Coopération intersecrétariats dans la région de la CEE en matière de statistiques du travail : exemples de réussite**

22. Les activités du BIT exposées plus haut sont étroitement liées à celles des secrétariats d'autres organismes ou organisations qui exercent une activité dans la région de la CEE, par exemple la Division de statistique de la CEE, Eurostat et l'OCDE. On trouvera ci-après un certain nombre d'exemples de répartition particulièrement fructueuse des tâches et/ou de complément apporté par tel ou tel organisme :

a) *Coopération technique avec les pays d'Europe centrale et orientale et ceux issus de l'ex-Union soviétique* : La CEE (pour les statistiques officielles en général) et le BIT (pour les statistiques du travail) ont pris l'initiative d'aider les organismes nationaux de statistique à définir leurs priorités et à acquérir une formation de base aux questions techniques et opérationnelles qu'ils seront appelés à traiter. Il s'est ainsi créé une assise à partir de laquelle il a été possible de formuler des projets, de leur trouver des appuis et de les mettre à exécution dans certains domaines, par exemple :

- réalisation d'enquêtes sur la population active pour mesurer l'emploi et le chômage;
- mise au point et application de classifications nationales types des professions;
- enquêtes sur les salaires et les coûts de main-d'oeuvre;
- exécution d'enquêtes sur le secteur non structuré et le travail des enfants à partir des enquêtes sur la population active.

Ces projets ont été normalement organisés et financés par Eurostat (programmes PHARE et TACIS), la Banque mondiale ou les deux à la fois, car ni la CEE ni le BIT ne disposait des fonds nécessaires.

b) *Estimations comparables de l'emploi et du chômage* : Le programme du BIT porte sur les effectifs annuels moyens d'actifs occupés et de chômeurs, ventilés par âge et par sexe, et on l'a conçu dès le départ comme un complément au travail de l'OCDE, en spécifiant que les taux de chômage dans le programme du BIT devaient être ceux définis comme "comparables" par l'OCDE. L'intérêt du programme du BIT tient à sa plus grande étendue géographique et statistique (puisqu'il ne se limite pas au chômage).

c) *Système de comptabilité du travail* : La CEE a servi de lieu d'échanges pour l'examen des principes qui régissent ce système mis en place par Eurostat en 1982. Le BIT a formulé les conclusions qui se sont dégagées de cet examen et les a présentées à la 15ème CIST. Eurostat a lancé un débat sur les domaines et méthodes à considérer en priorité pour l'application du système de comptabilité du travail.

d) *Statistiques de la dynamique du marché du travail* : L'OCDE est depuis longtemps un lieu d'échanges pour débattre des problèmes méthodologiques associés à la mesure des "flux bruts" sur le marché du travail, débat qui a également été repris par le "Groupe de Paris".

La CEE a servi (en 1996) de cadre pour élargir l'examen des questions dans ce domaine. Le BIT a fourni les premiers éléments de l'étendue d'une typologie possible qui refléterait les caractéristiques de l'expérience de la population sur le marché du travail et a étudié les possibilités qu'offraient les pratiques nationales de mettre au point des indicateurs dans ce domaine.

e) *Statistiques de la demande de travail* : Le BIT a établi un cadre qui peut servir de base au débat sur la formulation de recommandations internationales dans ce domaine. Eurostat a fait exécuter à l'extérieur une étude des pratiques nationales et projets de collecte de ces statistiques.

f) *Statistiques des lésions professionnelles* : Les propositions présentées en préalable à la résolution que la CIST vient d'adopter se sont largement inspirées de l'expérience d'Eurostat.

g) *Collecte coordonnée des statistiques nationales du travail* : La CEE utilise des statistiques réunies par les autres institutions dans sa publication *Trends*, tout comme le BIT ne manque pas de faire appel aux recueils statistiques internationaux et régionaux existants pour préparer sa prochaine publication, *Key Indicators for the Labour Market* (Indicateurs clefs du marché du travail). Toutefois, le BIT, l'OCDE et Eurostat n'ont pas encore commencé à débattre pour de bon des possibilités de collecte coordonnée des statistiques nationales du travail, même si cette idée a été évoquée à diverses reprises dans des échanges informels au cours des dix dernières années. Cela tient notamment au fait, semble-t-il, que même si les demandes adressées par les organismes se chevauchent jusqu'à un certain point, elles n'en restent pas moins très différentes à de nombreux égards. Une autre raison est que les organismes nationaux de statistique n'ont pas fait état de contraintes ou d'inquiétudes associées à ces chevauchements, à l'exception peut-être de la nécessité d'éviter l'emploi de différents taux de chômage internationalement comparables.

23. Il convient également de mentionner que i) Eurostat, l'OCDE et les services nationaux de statistique se sont largement appuyés sur les normes internationales de l'OIT relatives aux statistiques de l'emploi et du chômage pour observer en permanence l'évolution des marchés du travail; et ii) que la CITP-88 a servi de base pour l'établissement de la CITP-88 (COM) par Eurostat, ainsi que pour la majorité des classifications nationales actuellement utilisées dans la région de la CEE.

## **VII. Activités futures de l'OIT et élaboration de statistiques du travail dans la région de la CEE**

24. Pour l'avenir, le Bureau de statistique du BIT va surtout s'attacher, à la fois dans la région de la CEE et ailleurs dans le monde, à faire connaître les résolutions adoptées et directives approuvées par les CIST, à améliorer ses moyens de collecte et de diffusion des données ainsi qu'à mener à bien les travaux méthodologiques liés à la préparation de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, prévue provisoirement pour 2003-04. Il travaillera en étroite collaboration et concertation avec les organismes nationaux de statistique des États membres de l'OIT, la CEE, Eurostat, l'OCDE et d'autres organismes nationaux ou internationaux intéressés. Il mettra également à profit les bons résultats obtenus grâce à la répartition des tâches entre l'OIT et ses partenaires dans

la région de la CEE (voir plus haut, section vi). Plus concrètement, il a inscrit dans les Propositions de programme et de budget pour 2000-01 les activités exposées ci-après <sup>ix</sup>.

#### *Élaboration de statistiques du travail*

25. Les activités de l'OIT dans ce domaine seront conformes aux besoins des États membres afin de résoudre les problèmes de concept, de mesure et de comparabilité rencontrés pour diverses catégories de statistiques du travail. La définition du *sous-emploi* adoptée par la 16ème CIST (résolution I) et sa méthode de mesures seront utilisées dans des activités pilotes menées dans un certain nombre de pays en développement, en transition ou industrialisés, et les résultats en seront évalués et diffusés. Cette activité débouchera sur l'élaboration d'un nouveau manuel concernant le sous-emploi. Afin que les pays puissent se servir de la *Classification internationale type des professions (CITP-88)* et de la *Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)*, celles-ci vont être revues et actualisées, compte tenu de l'expérience des pays ainsi que de l'évolution de la technologie et de l'organisation du travail. On dispose rarement, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, de statistiques régulières sur les gains des travailleurs au titre de leur condition de salarié ou d'indépendant (*Statistiques du revenu lié à l'emploi*). Un manuel technique sur les problèmes de mesure va être rédigé pour donner suite à la résolution II adoptée par la 16ème CIST. De nombreux États membres de l'OIT ne disposent pas de données adéquates concernant les lésions professionnelles. L'une des principales difficultés tient au fait que la plupart des pays dépendent, pour leurs statistiques, de données figurant dans des registres administratifs concernant les dédommagements en cas d'accident, ou encore de celles de l'inspection du travail. Les enquêtes sur la population active pourraient constituer une source de renseignements complémentaires importante sur les lésions professionnelles. Pour donner suite aux recommandations de la résolution III adoptée par la 16ème CIST, un petit module d'enquête d'un bon rendement va être conçu et testé. Un cadre va être mis en place pour la comparaison et l'harmonisation des données sur l'emploi et le chômage provenant de sources diverses. Des projets de normes internationales vont être élaborés concernant les *Statistiques de la durée de travail des travailleurs indépendants*, et ils pourront servir à analyser les conditions de travail à la fois dans le secteur structuré et le secteur non structuré, à étudier les tendances de l'emploi à temps partiel et du sous-emploi et à réaliser des estimations du revenu horaire de l'emploi indépendant. Les méthodes nationales de mesure de l'emploi par profession et de mesure des salaires serviront de base à l'élaboration de projets de normes internationales. Après examen des définitions et méthodes de mesure nationales en vigueur concernant la durée du travail et la productivité ainsi que des problèmes pratiques rencontrés, un projet de normes internationales sur la mesure de la productivité du travail, sera élaboré pour être soumis en vue de son adoption à une prochaine CIST. Les travaux sur la mesure des conditions de vie des travailleurs et de leurs familles comprendront des études sur les récentes modifications de l'indice des prix à la consommation et des méthodes d'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages, ce qui permettra d'actualiser les normes. Les statistiques de la qualité de l'emploi seront établies sur la base des travaux déjà effectués concernant la mesure de la durée du travail, le sous-emploi et le revenu tiré de l'emploi et incorporeront de nouvelles dimensions telles que la sécurité de l'emploi, la protection sociale et

la couverture des négociations collectives. Avec la mondialisation de l'économie, il est notamment devenu nécessaire, en statistique, de disposer de données mondiales et régionales agrégées pour suivre l'évolution des principales tendances économiques et sociales, s'agissant en particulier de l'emploi et du chômage. Le BIT va publier *des estimations mondiales et régionales de l'emploi et du chômage et une cinquième édition des estimations et projections mondiales de la population active (1950-2010)*. Ses estimations du *travail des enfants* sont considérées partout dans le monde comme les meilleures disponibles et elles ont montré que l'ampleur du problème posé par le travail des enfants est nettement plus grande qu'on ne l'avait cru. En 1998, en coopération avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), il a lancé un projet quinquennal : le programme d'informations statistiques et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC). Au cours de ces cinq années, 40 pays doivent en principe réaliser des enquêtes nationales en appliquant les nouvelles méthodes mises au point par le BIT.

#### *Rassemblement et diffusion de données*

26. Le rassemblement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur toute une gamme de sujets liés au travail vont être encore améliorés grâce aux technologies modernes. La base de données principales (LABORSTA) va servir à l'élaboration des principales publications statistiques - l'*Annuaire des statistiques du travail*, le *Bulletin trimestriel des statistiques du travail* et son *Supplément*, et les *Statistiques des salaires et de la durée du travail par profession et des prix de produits alimentaires : les résultats de l'Enquête d'octobre*. D'autres bases de données seront utilisées pour les publications de périodiques tels que les *Enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages de la population active, 1950-2010*. Un large éventail d'utilisateurs tant au BIT qu'en dehors de l'Organisation continueront de recevoir des informations en version papier ou électronique. Des descriptions méthodologiques des séries qui apparaissent dans l'*Annuaire* et le *Bulletin* seront publiées dans de nouveaux volumes révisés de la série *Sources et méthodes : Statistiques du travail*. On se servira de plus en plus d'Internet pour rassembler et diffuser des données. Étant donné l'importance des statistiques de l'emploi et du chômage pour la prise de décisions et la protection sociale de chacun, les méthodes appliquées pour les établir et les diffuser revêtent elles aussi une grande importance. Cela étant, le BIT va encourager l'application de la série des *Directives internationales sur les méthodes de diffusion des statistiques du travail* approuvées par la 16<sup>ème</sup> CIST.

#### **VIII. Conclusion et points éventuels à débattre**

27. Il ressort de l'aperçu général des statistiques du travail dans la région de la CEE, à la lumière du mandat et des activités de l'OIT, que, même si la région comprend la plupart des pays à la pointe du progrès sur le plan statistique, il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser les sources statistiques ainsi que les méthodes de collecte et de diffusion des données, afin de mettre en temps voulu à la disposition des usagers nationaux et internationaux des statistiques détaillées, accessibles, fiables et bien documentées.

28. Il va de soi que le BIT et la Division de statistique de la CEE pourront difficilement contribuer avec efficacité à l'amélioration de la situation

exposée plus haut si tous les organismes de statistique de la région n'ont pas la volonté de conjuguer leurs efforts et de se faire bénéficier mutuellement de leurs connaissances et de leur expérience.

29. Les participants à cette réunion plénière sont invités à faire connaître leur opinion concernant les points indiqués ci-après et à signaler également toute autre question dont ils jugent important de débattre :

- i) Quels sont les objectifs de la coopération internationale en matière de statistiques du travail dans la région de la CEE ?
- ii) Quels sont les moyens d'action pour atteindre ces objectifs ?
- iii) Comment faut-il coordonner ces moyens d'action au niveau régional ?
- iv) Comment les organismes nationaux de statistique de la région de la CEE peuvent-ils contribuer à cette coordination ?
- v) Comment faut-il favoriser et renforcer l'application des normes internationales de l'OIT afin :
  - a) de diversifier les sources nationales des statistiques du travail pour améliorer la couverture de la population visée;
  - b) d'harmoniser les concepts, définitions et méthodes utilisés pour la collecte des données en vue de parvenir à une meilleure comparabilité entre les pays;
  - c) d'améliorer les pratiques nationales en matière de diffusion des données, afin que les utilisateurs nationaux et internationaux de statistiques nationales du travail y aient accès plus facilement et plus rapidement ?
- vi) Quelles doivent être les priorités de l'OIT dans la région de la CEE au regard de ses travaux en cours et à venir, exposés dans le présent rapport ?
- vii) L'OIT exploite-t-elle totalement les compétences de ses services et les connaissances d'experts des organismes nationaux de statistique afin d'être en mesure de s'acquitter au mieux de la mission qui lui a été confiée en vertu de son mandat ?
- viii) Quels sont les éléments qui limitent les activités de l'OIT et de la Division de statistique de la CEE ?
- ix) Comment harmoniser les méthodes de collecte des données d'Eurostat, de l'OIT et de l'OCDE afin de réduire la charge imposée aux organismes nationaux de statistique pour la collecte des données; et comment regrouper les ressources allouées pour l'assistance technique afin de réaliser des économies d'échelle ?

Notes

- i. *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail (édition 1988)*. Bureau international du Travail, Genève, p. 1 à 9.
- ii. Pour plus d'informations, voir Mehran, Farhad : *Sixteenth International Conference of Labour Statisticians: Highlights of the Conference*. Bulletin des statistiques du travail (1999-1), Bureau international du Travail, Genève.
- iii/ *Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail : rapport final*. Bureau international du Travail, Genève, 1998, (ICLS/16/1998/V), p. 53 à 57.
- iv/ Idem, p. 58 à 69.
- v/ Idem, p. 70 à 83.
- vi/ Idem, p. 14 et 15.
- vii/ Idem, p. 18 et 19.
- viii. *Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail : rapport général*. Bureau international du Travail, Genève, 1998 (ICLS/16/1998/IV).
- ix. *Propositions de programme et de budget pour 2000-01, volume 2 : Description des programmes et informations budgétaires*. Bureau international du Travail, Genève, février 1999, p. 49-50.

**ANNEXE I**

**Pays, zones et territoires inclus dans chaque tableau de l'Annuaire de 1998 du BIT**

Pays	Population active		Emploi						Chômage					Durée du travail	
	1A	1B	2A	2B	2C	2D	2E	2F	3A	3B	3C	3D	3E	4A	4B
Albanie	-	-	+	-	-	-	+	-	+	-	-	-	-	-	-
Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Azerbaïdjan	+	-	+	+	-	-	+	+	+	-	+	-	-	-	-
Bélarus	+	-	+	+	-	-	+	-	+	+	+	-	-	-	-
Belgique	+	-	+	+	+	-	+	+	+	+	-	+	+	+	+
BosnieHerzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	+	+	-	-	-	+	+	+	+	-	-	-	-	-
Canada	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Croatie	+	+	+	-	-	-	+	+	+	+	-	+	+	-	-
Chypre	-	+	+	+	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+
République tchèque	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Danemark	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Estonie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Finlande	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
France	+	+	+	+	-	-	+	+	+	+	-	-	-	+	+
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Grèce	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Hongrie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Islande	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Irlande	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Israël	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Italie	+	+	+	+	+	-	+	-	+	+	+	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	+	+	+	-	-	-	-	+	+
Kirghizistan	+	-	+	+	-	-	-	-	+	+	+	-	-	+	-
Lettonie	+	-	+	+	+	+	+	-	+	+	-	+	+	+	+
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Luxembourg	+	+	+	+	-	-	+	-	+	-	-	-	-	+	+

Pays	Population active		Emploi						Chômage					Durée du travail	
	1A	1B	2A	2B	2C	2D	2E	2F	3A	3B	3C	3D	3E	4A	4B
Malte	+	-	+	-	-	-	+	-	+	+	+	-	-	-	-
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	+	+
Norvège	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Pologne	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Portugal	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+
République de Moldova	+	-	+	+	-	-	+	+	+	-	-	-	-	+	+
Roumanie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Fédération de Russie	+	+	+	+	-	+	-	-	+	-	+	-	-	+	-
Saint-Marin	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+
Slovaquie	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Slovénie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Espagne	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Suède	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Suisse	+	-	+	+	+	-	+	-	+	+	-	-	-	+	+
Tadjikistan	+	-	+	+	-	-	-	-	+	-	+	+	+	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	+	-	+	-	-	-	+	+	+	+	-	-	-	-	-
Turquie	+	-	+	+	+	-	+	+	+	+	-	+	+	+	+
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	+	-	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	-	+	+
Royaume-Uni	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
États-Unis	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Ouzbékistan	-	-	+	+	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

1A Par groupe d'âge

1B Par niveau d'instruction et groupe d'âge

2A Niveau général

2B Emploi total, par activité économique

2C Emploi total, par profession

2D Emploi total, par situation dans la profession

2E Emploi rémunéré, par activité économique

2F Emploi rémunéré dans les industries manufacturières

3A Niveau général

3B Par groupe d'âge

3C Par niveau d'instruction

3D Par activité économique

3E Par profession

4A Par activité économique

4B Dans les industries manufacturières

Pays	Salaires		Coût de la main d'oeuvre	Prix à la consommation						Lésions professionnelles			Grèves et lockout			
	5A	5B	6A	7A	7B	7C	7D	7E	7F	8A	8B	8C	9A	9B	9C	9D
Albanie	+	+	-	+	-	+	-	+	+	-	-	-	-	-	-	-
Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-
Azerbaïdjan	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus	+	+	-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Belgique	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	+	-	-	-	-
Bulgarie	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-
Canada	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Croatie	+	+	-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-
Chypre	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
République tchèque	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Danemark	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-
Estonie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-
Finlande	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
France	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Géorgie	-	-	-	+	-	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+
Grèce	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Hongrie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+
Islande	+	-	-	+	+	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+	-
Irlande	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-
Israël	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	-
Italie	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Kazakhstan	+	+	-	+	-	+	-	+	+	+	+	+	-	-	-	-
Kirghizistan	+	+	+	+	-	+	+	-	+	+	+	+	-	-	-	-
Lettonie	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	-	+	-	-	-	-
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-
Luxembourg	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	+	+	+	-
Malte	+	+	-	+	-	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+	+
Norvège	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-

Pays	Salaires		Coût de la main d'oeuvre	Prix à la consommation						Lésions professionnelles			Grèves et lockout			
	5A	5B	6A	7A	7B	7C	7D	7E	7F	8A	8B	8C	9A	9B	9C	9D
Pologne	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Portugal	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+	+
République de Moldova	+	+	+	+	-	+	-	+	-	+	-	+	+	+	+	-
Roumanie	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Fédération de Russie	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Saint-Marin	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+	-
Slovaquie	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+
Slovénie	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-
Espagne	+	+	-	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	-
Suède	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Suisse	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+
Tadjikistan	+	+	-	+	-	+	+	+	-	+	-	-	-	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	+	+	-	+	-	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-
Turquie	+	+	+	+	-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	+	+	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	-
Royaume-Uni	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+
États-Unis	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Ouzbékistan	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-
Yougoslavie	-	-	-	+	-	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-

5A Par activité économique

5B Dans les industries manufacturières

6A Dans les industries manufacturières

7A Indices généraux

7B Indices généraux, non compris l'habitation

7C Indices de l'alimentation

7D Indices du combustible et de l'éclairage

7E Indices de l'habillement

7F Indices du loyer

8A Personnes blessées, par activité économique

8B Taux de lésions mortelles, par activité économique

8C Journées de travail perdues, par activité économique

9A Par activité économique

9B Travailleurs impliqués, par activité économique

9C Journées non effectuées, par activité économique

9D Taux de journées non effectuées, par activité économique

ANNEXE II

**SOURCES ET MÉTHODES : STATISTIQUES DU TRAVAIL, Vol. 2**  
**Emploi, salaires, durée du travail et coût de la main d'oeuvre (rapports et enquêtes auprès des établissements)**

Tableau synoptique

Pays	Périodicité de l'enquête	Principaux sujets relatifs au travail	Portée de l'enquête				Type d'enquête	Publications de l'OIT		
			Branche d'activité	Unités statistiques	Personnes couvertes	Professions		A	Bul.	Enq. Oct.
Albanie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Andorre	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Arménie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Autriche	M	E, G, H	23	all*	E	-	SS+CE	+	+	autre source
Azerbaïdjan	-	E, G	19	-	E	sél.	-	+	-	+
Bélarus	M, Q, A	E, G	19	-	E	sél.	-	+	-	+
Belgique	S	G, H	256, 8	≥ 10	E	-	SS <200+CE	+	+	+
Bosnie-Herzégovine	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Bulgarie	M, A	E, G	all	-	E	-	-	+	-	-
Canada	M	E, G, H	29	all	E	-	SS <300+CE	+	+	-
Croatie	-	E, G	all		E	-	-	-	-	-
Chypre	Q	E, H	19	all	T	-	SS+CE	+	+	-
Rép. tchèque	-	E, G, H	all	-	E	-	-	+	-	+
Danemark	M	G, H	23	≥ 6	E	-	SS <200+CE	+	+	-
Estonie	Q, A	E, GHCR	19	all	E	-	SS <20+CE	+	+	+
Finlande	S, A	G, H	25	all*	E	all	CE	+	+	+
France	Q	E, HRT	39	>10	E	-	SS <50+CE	+	+	-
Géorgie	...	...	...	...	...	...	...	...	-	...
Allemagne	Q	G, H	256, 8	≥ 5 ≥ 10	E	-	SS	+	+	autre source
Grèce	Q	E, GRTH	24	≥ 5 ≥ 10	E	-	SS <100+CE	+	+	-
Hongrie	M, QA	E, GH	19	≥ 10 ≥ 20	E	-	SS <50+CE	+	+	autre source
Islande	Q	G	total seulement		WE	sél.	-	-	-	+
Irlande	Q	EGH	24	≥ 3 ≥ 10	T	-	SS <100+CE	+	+	-
Israël	M	E, GHLC	23	all	T	-	SS <75+CE	X	+	(non)
Italie <sup>2</sup>	...	...	...	...	...	...	...	+	-	+

<sup>2</sup>Les données sur l'emploi et les salaires dans l'Annuaire et dans l'Enquête d'octobre proviennent d'une autre source.

Pays	Périodicité de l'enquête	Principaux sujets relatifs au travail	Portée de l'enquête				Type d'enquête	Publications de l'OIT		
			Branche d'activité	Unités statistiques	Personnes couvertes	Professions		A	Bul.	Enq. Oct.
Kazakhstan	-	E, G, H	all	-	E	-	-	+	-	-
Kirghizistan	M, Q, A	G, H	all	-	E	-	-	+	-	-
Lettonie	-	G	-	-	E	sél.	-	+	-	-
Liechtenstein	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Lituanie	-	G, H	all	-	E	sél.	-	+	-	+
Luxembourg	S	E, G, H	branches d'activité seulement	-	E	-	-	+	+	-
Malte	...	...	...	...	...	...	...	+	-	-
Monaco	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PaysBas	A	E, GH	19	all	E	-	SS <100+CE	+	+	-
" -	4 ans	E, HLC	268	≥ 10	E	-	SS	+	+	-
Norvège	Q	G	235,7	all*	WE	sél.	CE	+	+	+
Pologne	M, QA	E, G	19	≥ 5 all	T	-	SS <20SS	+	+	-
" -	A	E, H	27	≥ 20 ≥ 50	WE	-	<50+CE	+	+	+
" -	A	E, HLC	sél.*	≥ 5	E	-	SS	+	+	-
Portugal	S	E, GH	29	all	E	-	SS <200+CE	+	+	+
Rép. de Moldova	-	E, G, H	all	-	E	sél.	-	+	-	+
Roumanie	-	E, G, H	all	-	E	sél.	-	+	-	+
Fédération de Russie	-	G, H	all	-	E	sél.	-	+	-	+
Saint-Marin <sup>3</sup>	...	...	...	...	...	...	...	+	-	-
Slovaquie	-	E, G, H	all	-	E	sél.	-	+	-	+
Slovénie	-	G	-	-	E	sél.	-	+	-	+
Espagne	Q	G, H	28	≥ 5	E	-	SS <200 +CE	+	+	-
Suède	M	E, GH	23	≥ 5	WE	-	SS <500+CE	X	+	+
Suisse	Q	E	29	all	T	-	SS	+	+	+
" -	2 ans	G	all	-	E	-	-	+	-	-
Tadjikistan	-	G	all	-	E	-	-	+	-	-
exRép. yougoslave de Macédoine	S	E, G	all	-	E	-	-	+	-	-
Turquie	A	E, HCR	3	all*	T	-	CE+SS*	+	-	-
Turkménistan	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

<sup>3</sup>Les estimations officielles sont publiées dans l'Annuaire.

Pays	Périodicité de l'enquête	Principaux sujets relatifs au travail	Portée de l'enquête				Type d'enquête	Publications de l'OIT		
			Branche d'activité	Unités statistiques	Personnes couvertes	Professions		A	Bul.	Enq. Oct.
Ukraine	M, A	E, H, G			E	sél.		+		+
RoyaumeUni	M, Q	E, H	19	all	WE, E	-	SS+CE	+	+	-
" -	A	E, GH	19	all	E	all	SS	+	+	+
" -	M	G	19	≥ 25	E	-	SS < 1000	+	+	-
" -							+CE			
" -	4 ans	E, HLC	368	≥ 10	E	-	SS+CE	+	+	-
ÉtatsUnis	M	E, GH	29	all	E	-	SS < 250+CE	+	+	+

### Symboles généraux

- ... Aucune indication de méthodologie ni information
- Aucune information/donnée

### Périodicité de l'enquête

- M** Mensuelle
- Q** Trimestrielle
- S** Semestrielle
- A** Annuelle
- ..y** Tous les deux, quatre ans

### Principaux sujets relatifs au travail couverts par l'enquête

- E** Emploi
- G** Gains
- RT** Taux de salaire
- H** Durée du travail
- LC** Coût de la main-d'oeuvre
- CR** Rémunération des salariés

### Portée de l'enquête

- Branches d'activité* : Se réfère aux **branches d'activité** de la CITI, Rev.2 ou Rev.3
- all** Tout type et taille d'établissements ou entreprises
- >** Établissements ou entreprises de taille supérieure à un seuil donné

### Personnes couvertes

- T** Ensemble de l'effectif occupé
- E** Salariés
- WE** Ouvriers seulement

### Type d'enquête

- CE** Énumération complète
- SS** Enquête par sondage
- A** Annuaire du BIT
- Bul.** Bulletin des statistiques du travail du BIT
- Enq.Oct.** Enquête d'octobre

Annexe III

**SOURCES ET MÉTHODES : STATISTIQUES DU TRAVAIL, Vol. 3**  
**Population active, emploi, chômage et durée du travail**  
**(Enquêtes auprès des ménages)**

Tableau synoptique

Pays	Portée de l'enquête		
	Périodicité	Première année	Population des ménages collectifs
Albanie	.	.	.
Andorre	.	.	.
Arménie	Enquêtes sporadiques	1996	-
Autriche	Q/s	1968	+
Azerbaïdjan	.	.	.
Bélarus	.	.	.
Belgique	A/s	1973	-
Bosnie-Herzégovine	.	.	.
Bulgarie	T	1993	-
Canada	M/s	1945	-
Croatie	A	1996	-
Chypre	1/c	1986/87	-
République tchèque	Q	1992	+
Danemark	A/s	1967	+
Estonie	A	1995	+
Finlande	M/s	1959	+
France	Q	1950	-
Géorgie	Q/c	1998	-
Allemagne	A/s	1957	+
Grèce	A/s	1974	-
Hongrie	Q	1992	+
Islande	B	1997	+
Irlande	A/s	1975	+
Israël	Q/c	1954	+
Italie	Q/s	1959	-
Kazakhstan	.	.	.
Kirghizistan	.	.	.
Lettonie	B	1995	-
Liechtenstein	.	.	.
Lituanie	B	1994	+
Luxembourg	A/s	1973	-
Malte	.	.	.
Monaco	.	.	.
Pays-Bas	B/s	1973	-

Pays	Portée de l'enquête		
	Périodicité	Première année	Population des ménages collectifs
Pays-Bas	A/c	1987	-
Norvège	M/s	1972	+
Pologne	Q	1992	+
Portugal	Q/s	1972	-
République de Moldova	A	1997	-
Roumanie	Q	1994	-
Fédération de Russie	Q	1992	-
Saint-Marin	.	.	.
Slovaquie	Q	1992	-
Slovénie	A	1993	-
Espagne	Q/c	1964	-
Suède	M/s	1959	+
Suisse	As	1991	-
Tadjikistan	.	.	.
ex-République yougoslave de Macédoine	A	1996	-
Turquie	S/s	1966	-
Turkménistan	.	.	.
Ukraine	Q	1995	-
Royaume-Uni	Q	1973	-
États-Unis	M/s	1940	-
Ouzbékistan	.	.	.
Yougoslavie	.	.	.

### Symboles utilisés dans l'annexe 3

#### Symboles généraux

- + Inclus.
- Exclu.
- . Pas d'enquête sur la population active

#### Périodicité de l'enquête

- B** Biennale.
- A** Annuelle.
- S** Semestrielle.
- Q** Trimestrielle.
- M** Mensuelle.
- S** Enquête à dates précises.
- c** Enquête permanente.

Annexe IV

**SOURCES ET MÉTHODES : STATISTIQUES DU TRAVAIL, Vol. 4**  
**Emploi, chômage, salaires et durée du travail**  
**(Documents administratifs et sources assimilées)**

Tableau synoptique

Pays	Sujet	Couverture	Périodicité	Première année	Publication du BIT	
					A	Bul.
Albanie	Chômage	T1	M	1989	+	-
Andorre	.	.	.	.	.	.
Arménie	Chômage	T1	M	1992	-	-
Autriche	Emploi	T	M	1948	+	+
-" -	Taux de salaire mensuels	T	A	1950	+	-
-" -	Chômage	T1	M	1948	+	-
Azerbaïdjan	Chômage	T1	M	1991	+	-
Bélarus	Chômage	T1	M	1991	+	-
Belgique	Chômage	T	A	1970	+	-
-" -	Gains journaliers	T	Q	1973	+	-
-" -	Chômage	T1	M	1971	+	-
Bosnie-Herzégovine	.	.	.	.	.	.
Bulgarie	Chômage	T1	M	1990	+	+
Canada	.	.	.	.	.	.
Croatie	Chômage	T1	M	1954	+	+
Chypre	Chômage	T1	M	1980	+	-
République tchèque	Chômage	T1	M	1990	+	+
Danemark	Chômage	T1	M	1979	+	+
Estonie	Chômage	T1	M	1992	+	-
Finlande	Chômage	T1	M	1961	+	-
France	Chômage	T1	M	1946	+	-
Géorgie	Chômage	T1	M	1993	-	-
Allemagne	Chômage	T1	M	1950	+	+
Grèce	Chômage	T1	M	1962	+	+
Hongrie	Chômage	T1	M	1989	+	+
Islande	Emploi	T	A	1963	+	-
Islande	Chômage	T1	M	1968	+	-

Pays	Sujet	Couverture	Périodicité	Première année	Publication du BIT	
					A	Bul.
Irlande	Chômage	T1	M	1967	+	+
Israël	Emploi et gains mensuels	T	M	1961	+	+
Italie	Indice des taux de salaire minima par heure	T	M	1938	+	+
Kazakhstan	Chômage	T1	M	1991	+	-
Kirghizistan	Chômage	T1	M	1992	+	-
Lettonie	Chômage	T1	M	1992	+	+
Liechtenstein	.	.	.	.	.	.
Lituanie	Chômage	T1	M	1991	+	+
Luxembourg	Emploi	T	M	1970	+	-
Malte	Chômage	T1	M	1982	+	+
Monaco	.	.	.	.	.	.
Pays-Bas	Indice des taux de salaire par heure	T	A	1926	+	+
" -	Chômage	T1	M	1930	+	+
Norvège	Chômage	T1	M	1945	+	+
Pologne	Chômage	T1	M	1991	+	+
Portugal	Chômage	T1	M	-	+	+
Rép. de Moldova	Chômage	T1	M	1991	+	-
Roumanie	Chômage	T1	M	1991	+	+
Fédération de Russie	Chômage	T1	M	1991	+	+
Saint-Marin	.	.	.	.	.	.
Slovaquie	Chômage	T1	M	1991	+	+
Slovénie	Chômage	T1	M	1954	+	-
Espagne	Chômage	T1	M	1975	+	+
Suède	Chômage	T1	M	1955	+	+
Suisse	Gains horaires et durée du travail au moment de l'accident	T	Q	1973	+	+
" -	Chômage	T1	M	1921	+	+
Tadjikistan	Chômage	T-	M	1992	+	-
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	Chômage	T1	M	1954	+	+

Pays	Sujet	Couverture	Périodicité	Première année	Publication du BIT	
					A	Bul.
Turquie	Emploi et gains journaliers	T	A	1950	+	+
" -"	Chômage	T1	M	1966	+	+
Turkménistan	.	.	.	.	.	.
Ukraine	Chômage	T1	M	1991	+	-
Royaume-Uni	Chômage	T2	M	1982	+	+
États-Unis	.	.	.	.	.	.
Ouzbékistan	Chômage	T1	M	1992	+	-
Yougoslavie	Chômage	T1	M	1954	+	+

### Symboles généraux

- + Inclus.
- Données non communiquées.
- . Information non disponible.

**A** Annuaire du BIT.

**Bul.** Bulletin des statistiques du travail du BIT.

### Périodicité de l'enquête

- A** Annuelle.
- Q** Trimestrielle.
- M** Mensuelle.

-----